

AIR BETON

SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

- 1.1. Identification du produit :** AIR BETON
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du** Agent bullant pour mortier et béton non chloré
Utilisations déconseillées : Aucune

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

STE TECHNIQUE BETON
ZI - Avenue Albert Einstein
77550 MOISSY CRAMAYEL
Tél. : + 33 1.64.13.30.00 - Fax + 33 1.60.60.21.28
fds@technique-beton.fr

- 1.4. Numéro d'appel d'urgence :** ORFILA : + 33 1.45.42.59.59 www.centres-antipoison.net

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Eye Irrit 2 Irritation oculaire, catégorie 2, H319

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de dangers :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage

2.3. Autres dangers Aucun

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance :

Non applicable

3.2 Mélange :

Description du mélange :

Mélange liquide à base de tensio actifs

Substances dangereuses participant à la classification du mélange selon les critères de classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) :

N° CAS N° CE	N° enregistrement REACH	Concentration %	Dénomination	Classification conformément au règlement CE N°1272/2008	Limite de concentration spécifique Facteur M
68213-23-0 /	/	C < 2%	Alkyl polyglycoléther C12-18 avec OE	Eye Dam1 H318 Acute Tox 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 3, H412	/

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Notes générales :** Tout vêtement contaminé doit être immédiatement enlevé.
- Inhalation :** Transporter la victime à l'air libre, au repos. Appeler un médecin si un malaise survient.
- Contact cutané :** Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.
- Contact oculaire :** Rincer abondamment à l'eau et consulter un spécialiste
- Ingestion :** Rincer la bouche, faire boire de l'eau. Appeler un médecin.
- Autoprotection de la personne dispensant les soins** Masque et gants

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinctions

- Moyens d'extinction appropriés :** Tous les moyens d'extinctions sont utilisables.
- Moyens d'extinction inappropriés :** Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Produits de combustion : oxyde de carbone

5.3. Conseil aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. L'éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions Individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

- Pour les non secouristes :** Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.
- Pour les secouristes :** Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement envisageables : Recueillir à l'aide d'un absorbant inerte adéquat (sable, ...). Balayer et enlever à la pelle. Puis conserver dans un récipient adapté et fermé pour l'élimination.

Procédure de nettoyage envisageable : Nettoyage à l'eau. Traiter les eaux de nettoyage de la même manière que le produit selon la réglementation locale en vigueur.

Techniques inappropriées de confinement et de nettoyage : Aucune

6.4. Référence à d'autres sections

Section 1 pour l'information sur les contacts en cas d'urgences.
 Section 8 pour l'information sur les équipement de protection personnelle.
 Section 13 pour l'information sur le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockages recommandés : Maintenir les emballages fermés hermétiquement et à une température inférieure 40°C.

Stockages contre-indiqués : Eviter les chaleurs excessives.

7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'expositions professionnelles :

Pas de données disponibles

DNEL (Derived No Effect Level) :

Pas de données disponibles

PNEC (Previsible None Effect Concentration) :

Valeurs limites biologiques : Aucune valeur limite biologique

8.2. Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : Pas de mesure spéciale nécessaire.

Mesures de protection individuelle :

Protection respiratoire



Pas nécessaire

Protection des mains



En cas de contact complet port de gants nitrile de 0,4 mm d'épaisseur et de niveau 4 (> 120 min temps de perforation)

Protection des yeux



Lunettes de sécurité à protections latérales

Protection de la peau



Port de vêtements de travail.

Risques thermiques : Aucun

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans les sous-sols.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	7-9
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non concerné
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limite supérieur/inférieur d'inflammabilité ou limite d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1 kg/l
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	non concerné
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant

9.2. Autres informations

Pas de donnée supplémentaire disponible.

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE
10.1. Réactivité

Produit stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuses dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les basses températures

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune données pour le mélange 68213-23-0 Alkyl polyglycoléther C12-18 avec OE DL50 < 2000 mg/kg et > 300 mg/kg
Corrosion cutanée /Irritation cutanée	Non corrosif
Lésions oculaires graves /Irritation oculaire	Fortement irritant pour les yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales	Le produit n'est pas mutagène
Cancérogénicité	Le produit n'est pas cancérogène
Toxicité pour la reproduction	Le produit n'est pas toxique pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES
12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas susceptible d'être nocif ni de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement et rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée

12.7 Autres informations

aucune

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets****Elimination du produit / de l'emballage :**

Le produit ne doit pas être éliminé comme déchet normal. Son élimination doit se faire selon la réglementation locale en vigueur.

Les emballages ne sont pas réutilisables. Vider les emballages aussi complètement que possible, puis éliminer les emballages suivant la réglementation locale en vigueur

Information pertinente pour le traitement des déchets :

code dechet : 06 02 05* (Déchets provenant de la fabrication , formulation, distribution et utilisation de bases, autre base).
Code dechet emballage : /

Information pertinente pour l'évacuation des eaux usées :

Ne pas déverser dans les eaux usées.

Autres recommandations d'élimination :

Aucune

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non dangereux transport

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Code de la Sécurité Sociale (Régime général) : Aucun

Stockage (Produit soumis selon quantité) - Rubriques des ICPE : Aucun

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications apportées : Nouvelle trame

Principales références bibliographiques et sources de données : FDS fournisseur
Base de données GESTIS

Liste des mentions de danger H (numéro et texte intégral) visées au point 3 de cette FDS :

- | | |
|------|--|
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Explication des notes visées au point 3 relatives à l'étiquetage des substances et mélange : Aucune

Procédure utilisée pour établir la classification du mélange selon le règlement (CE) n°1272/2008 : Par méthode de calcul

Date de création de la FDS : 23/04/2015

Conseils relatifs à la formation : Aucun

Information supplémentaire : Aucune

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstract Service	CLP : Classification labelling and packaging
CL50 : Concentration létale médiane	CE50 : Concentration efficace à 50%
DL50 : Dose létale médiane	NOAEC : Concentration sans effet observé
COV : Composé Organique Volatil	NOAEL : Dose sans effet nocif observé
BCF : Facteur de Bioconcentration	NOEC : Concentration sans effet observé
bw/day : Body weight/day = poids corporel par jour	SVHC : Substance of Very High Concern
ADR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route	ppm : partie par million
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des matières dangereuses	dwt : poids sec
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure	ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
	IMDG : code maritime international
	IATA : Association internationale du transport aérien

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.